

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 23 septembre 2022

## **L'agriculture n'est pas à l'abri d'une pénurie d'électricité**

**L'hiver prochain, en raison d'une pénurie d'électricité en Europe, les interruptions intermittentes de courant ne seront pas exclues. Les exploitations agricoles doivent se préparer sans céder à la panique.**

Une exploitation agricole moyenne consomme environ 20 000 kWh d'électricité par an. La quantité effective varie fortement en fonction du type de production. Il est vrai que l'automatisation et la numérisation en continu ont fortement accru la dépendance à l'électricité ainsi que la vulnérabilité des exploitations en cas de coupure de courant. Machines à traire, automates d'alimentation, ventilateurs : tous ces appareils fonctionnent uniquement à l'électricité. Le Conseil fédéral ne peut exclure d'éventuelles coupures de courant l'hiver prochain. Cette situation est due à la dépendance de la Suisse à l'électricité de l'Europe en hiver. Or, l'achat aux pays européens n'est pas garanti cette année.

Le Conseil fédéral prévoit une procédure en quatre phases. Dans la première, tout le monde doit contribuer à économiser l'électricité et à l'utiliser de manière plus efficace en général. Dans ce contexte, l'agriculture peut réduire sa consommation en tirant profit des programmes d'efficacité énergétique d'[AgroCleanTech](#) et prendre les mêmes [mesures](#) que le reste de la population. Dans la deuxième phase, des restrictions de la consommation par l'interdiction d'installations non indispensables et à forte consommation énergétique, notamment les éclairages des vitrines, des tableaux publicitaires ou des routes, sont prévues. Dans la troisième phase, les gros consommateurs de plus de 100 000 kWh par an doivent s'attendre à des contingentements. La plupart des exploitations agricoles n'appartiennent pas à cette catégorie, mais certains secteurs en aval sont concernés, ce qui peut entraîner des perturbations dans la transformation et le commerce, voire un blocage des ventes au niveau de la production. Dans la dernière phase, si toutes les autres étapes n'ont pas porté leurs fruits, le gouvernement prévoit des délestages cycliques du réseau électrique.

Dans la quatrième phase, le besoin d'accéder à une alimentation électrique de secours dépend de la durée de l'interruption et du type d'exploitation. Chaque exploitation doit se pencher sur les conséquences potentielles d'une coupure et la manière de s'y préparer. Le risque peut être réduit en appliquant les gestes suivants :

- Recenser les besoins énergétiques de l'exploitation
- Prendre des mesures d'efficacité énergétique
- Clarifier l'organisation du travail et les tâches primordiales
- Installer un groupe électrogène de secours si nécessaire. Il existe différentes technologies pour assurer une alimentation de secours, qui sont plus ou moins adaptées selon les besoins. Produire sa propre électricité (installation photovoltaïque ou de biogaz) ne constitue pas une solution de secours en tant que telle, car un découplage du réseau et un fonctionnement en îlot sont nécessaires pour une alimentation de secours.
- Stocker du carburant

Vous trouverez de plus amples informations dans le [rapport détaillé](#) « **Pénurie d'électricité dans l'agriculture. Qui est concerné et quelles mesures peuvent être prises ?** ».

### *Renseignements :*

*Michel Darbellay, responsable du département Production, marché et écologie de l'USP, tél. 078 801 16 91*

*Hannah von Ballmoos-Hofer, responsable de la division Énergie et environnement de l'USP, tél. 056 462 20 06*

*[www.sbv-usp.ch](http://www.sbv-usp.ch)*